Raif

Revue archéologique d'Île-de-France

Numéro 2 – 2009

UNE REMISE POUR LA CHASSE AU LIEU-DIT « LA VIGNOLLE » À ROISSY-EN-FRANCE (VAL-D'OISE)

Jean-Yves DUFOUR

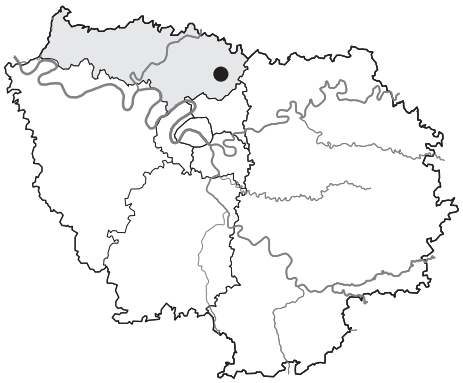

Résumé

À Roissy-en-France, une fouille dévoile une curieuse concentration de faits archéologiques liés à l'histoire du paysage. 46 fossés et 150 petits creusements sont concentrés sur une surface rectangulaire d'un arpent. Une bonne lecture des formes de plantation dans les manuels d'agriculture anciens explique finement les vestiges. Cette association d'une vigne, d'un taillis, d'une prairie et d'un point d'eau participe à une petite remise de chasse de l'Époque moderne (XVIe-XVIIIe s.). Les fouilles réalisées sur la demeure paysanne la plus proche et sur le château seigneurial de Roissy livrent quelques indices sur les espèces chassées. Les vives tensions qui pèsent sur la chasse en Île-de-France à l'époque moderne se focalisent sur les remises considérées comme des nuisances par les agriculteurs.

Abstract

Excavations at Roissy-en-France revealed a intriguing concentration of archaeological features relating to the history of the landscape. Forty-six ditches and one hundred and fifty small sunken features covered a concentrated rectangular surface of approximately one acre. A detailed explanation of these remains has been obtained by a close examination of plantation types described in old agricultural manuals. The combination of vine, copse, meadow and watering place constitutes a small Modern-period hunting thicket (16th-18th c.). Some indication of animal species hunted has come from archaeological research carried out on a near-by farm dwelling and on the stately-home at Roissy. Hunting in the Île-de-France region during the Modern period was a source of considerable tension which focalised on thickets, perceived by farmers as being harmful.

Mots-clés : *remise, plantation, chasse à pied, petit gibier, agriculture, Époque moderne.*

Keywords : *thicket, plantation, hunting, small-game, agriculture, Modern period.*

Dix-huit kilomètres au nord-est de Paris, cinq cents mètres à l'ouest du village de Roissy-en-France, la fouille du site antique de La Vignolle par Vincent Damour a mis au jour une curieuse concentration de faits archéologiques datés de l'Époque moderne.

46 fossés entrecroisés et environ 150 petits creusements sont concentrés sur une surface rectangulaire (fig. 1). Une bonne connaissance des formes et des techniques de plantation permet de détailler l'agencement de ces fosses et fossés. La datation et l'interprétation de ces vestiges, leur rapprochement d'un bosquet figuré sur les plans anciens du terroir (fig. 2) permettent d'interpréter cet ensemble comme les traces au sol laissées par une remise, petite réserve cynégétique de l'Époque moderne. C'est la première fois en France que l'on observe ce type de vestiges paysagers. Ces informations sur l'habitat du petit gibier des plaines céréalières pourraient être exploitées pour la restauration des populations menacées.

DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DES VESTIGES

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE ET PROPOSITION DE MESURES (FIG. 1 ET 3)

La délimitation générale des vestiges participe pleinement à leur interprétation agraire.

Environ 200 faits archéologiques sont concentrés sur une surface rectangulaire axée dans le sens est-ouest, d'environ 33 m de largeur, soit 100 pieds (Le pied du roi utilisé à Roissy est égal à 32,5 cm. Six pieds font une toise, soit 1,95 m). Deux fossés axés nord-sud forment les limites ouest et est de ce secteur. 137 m séparent ces deux fossés, soit 70 toises ou 420 pieds (fig. 3). Les vestiges occupent donc une surface de 33 × 137 m, soit 4521 m². L'arpent du roi, équivalent à 4221 m², était la mesure de surface la plus utilisée à Roissy sous l'Ancien Régime. Les vestiges occupent donc 1 arpent et quelques perches supplémentaires, soit 1,07 arpent. La répartition des vestiges sur une mesure agraire commune suggère une unité de tous les vestiges observés.

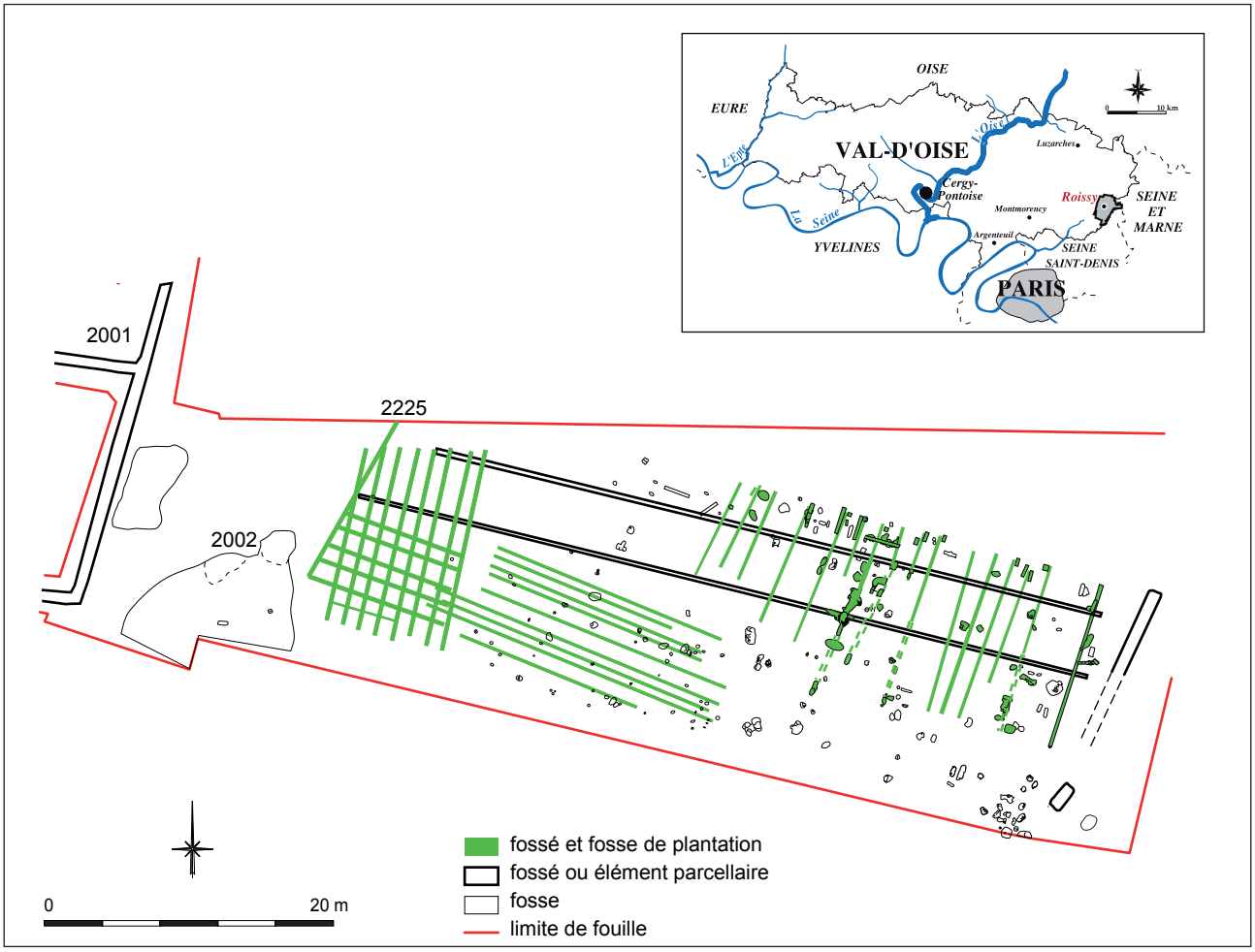

Fig. 1 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Plan de masse des vestiges archéologiques dans le secteur 2. © V. Damour (INRAP) – R. El Hadjaoui (INRAP).

Le report des vestiges archéologiques sur le cadastre napoléonien de 1807 (fig. 4) invite toutefois à une mesure plus restrictive de l'espace. En effet, 98 % des vestiges occupent un espace de même largeur (33 m), mais d'une longueur plus réduite : si l'ouest du dense quadrillage de fossés sert aussi de limite à cet ensemble fossoyé, alors la quasi-totalité des vestiges peut s'inscrire dans une surface de 33 × 105 m, soit 3465 m², ou encore 4/5 d'arpent (82 perches).

Cette surface réduite s'insère parfaitement dans la trame parcellaire du cadastre napoléonien.

Deux longs fossés orientés parcourent la concentration de vestiges d'un bout à l'autre. Ces deux fossés sont stratigraphiquement les plus anciens du site.

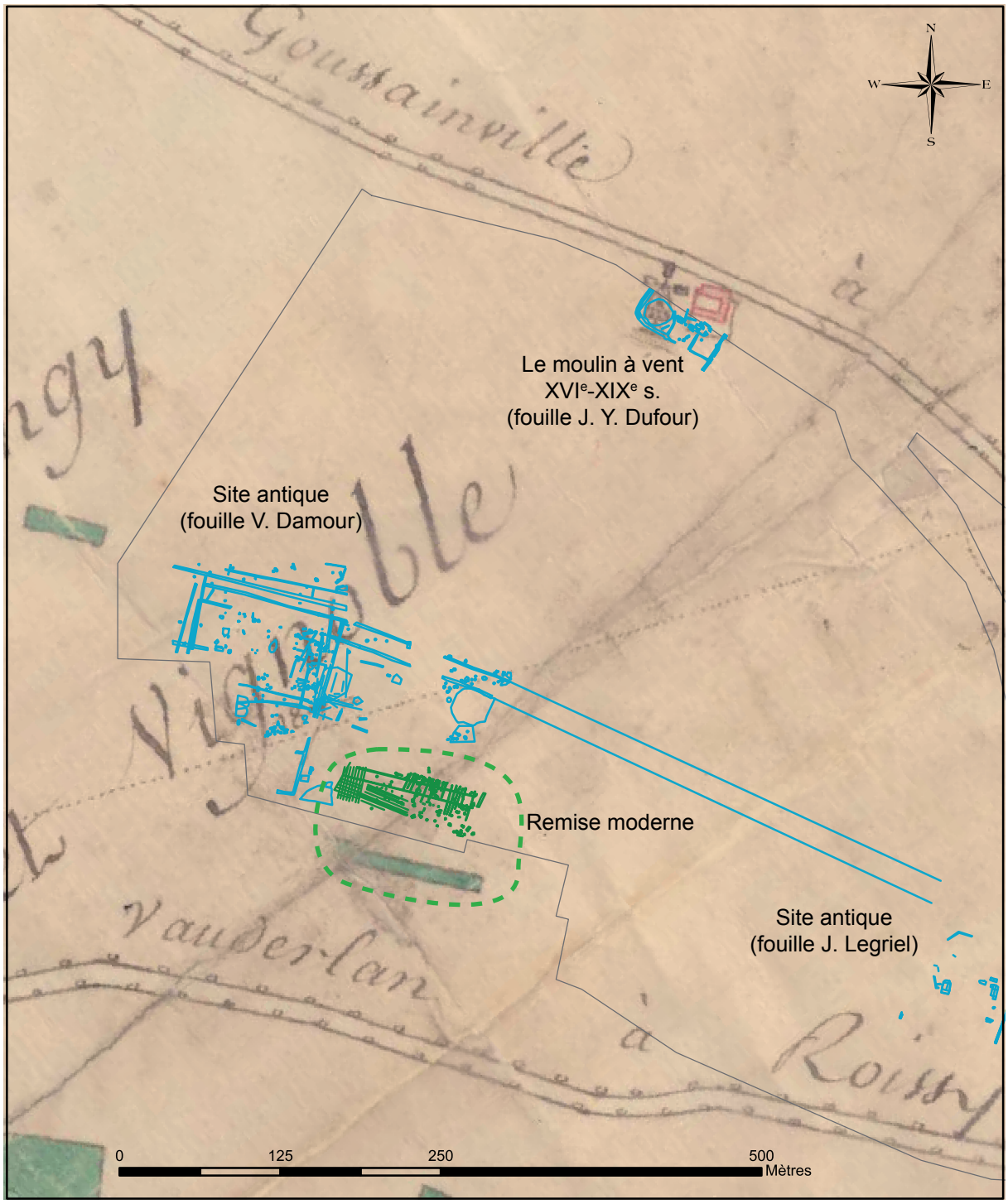

Fig. 2 - Report des vestiges de la fouille sur le plan topographique du territoire de la paroisse de Roissy-en-France levé par Benoist résident à Senlis en 1786. La fouille concerne la parcelle de couleur verte sur le plan ancien. Pour ne pas masquer le détail du plan ancien, le résultat du décapage est volontairement reporté avec un écart. © AD95 - M. Belarbi (INRAP).

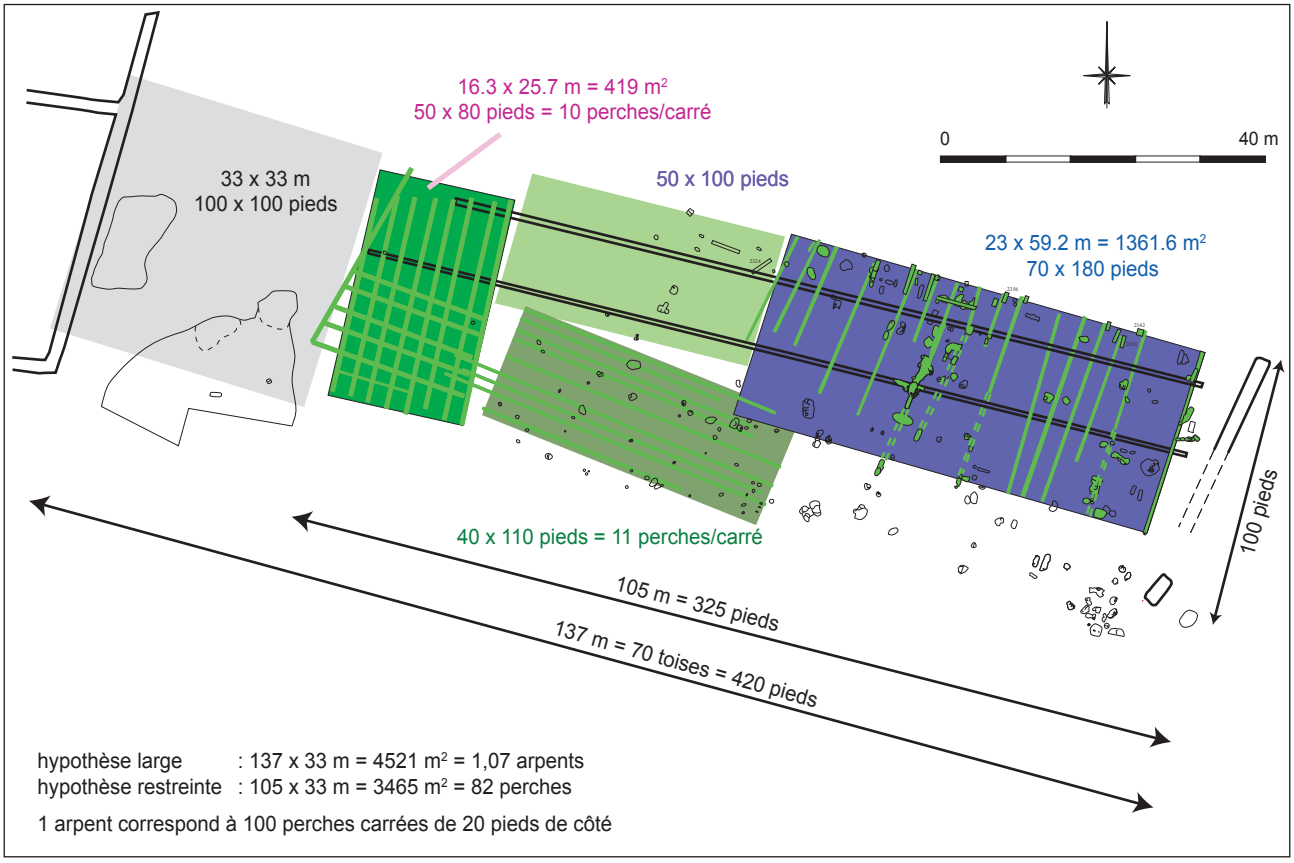

Fig. 3 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Mesures internes de la remise. © J.-Y. Dufour (INRAP).

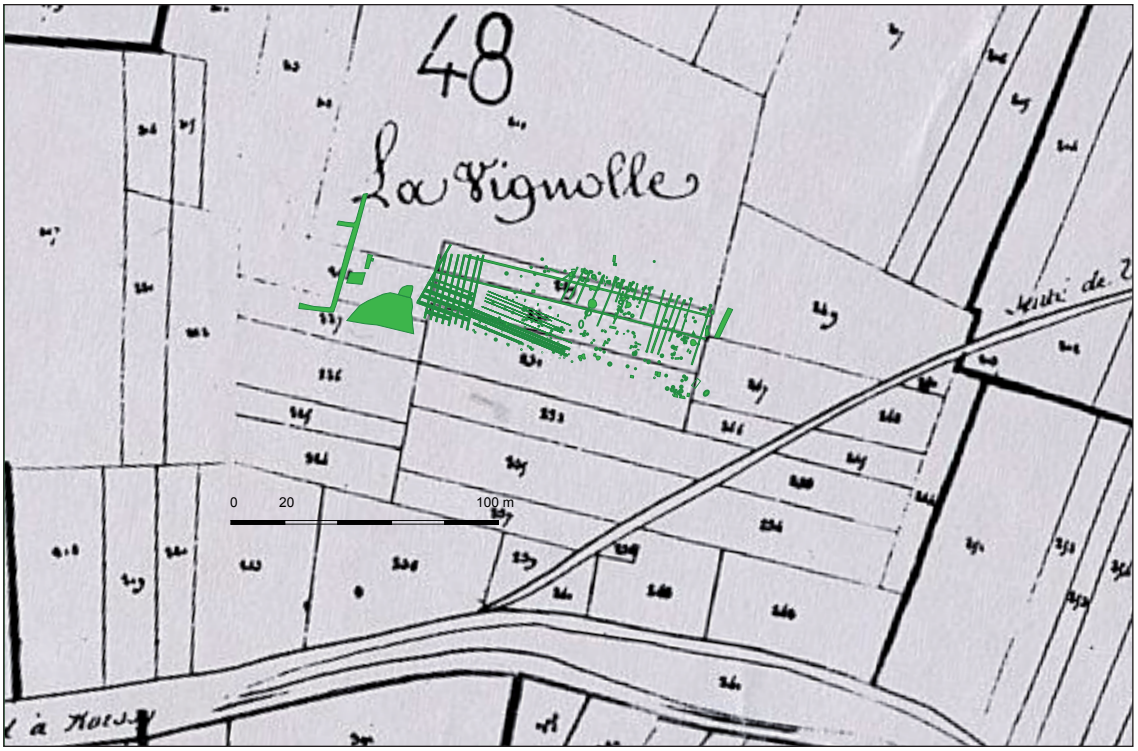

Fig. 4 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Report des vestiges archéologiques sur le cadastre napoléonien de 1807. © AD95 - M. Belarbi (INRAP).

Le fossé nord est long de 92 m. Sur toute sa longueur, il est parallèle et distant de 7,9 m (soit 4 toises ou 24 pieds) du fossé sud. Ce second fossé est long de 100,75 m (soit 310 pieds). Ces deux fossés sont larges de 50-60 cm. Des parois obliques et un fond plat leurs dessinent des profils en cuvette, dont le fond est atteint à 12-14 cm de profondeur. Le fossé nord a livré deux tessons du bas Moyen Âge, une anse de pichet et un bord de coquemar du XVIe s.

Ces deux fossés sont nettement visibles sur le cadastre napoléonien. Leur faible espacement n'empêche en rien leur fonction parcellaire. Ils sont recoupés par une multitude de fossés perpendiculaires qui les débordent au nord et au sud.

La longueur de ces deux fossés corrobore l'idée d'une parcelle d'origine de longueur et largeur réduite. Plusieurs phases peuvent donc être pressenties dans l'établissement de la remise.

Les 3 faits les plus à l'ouest, à savoir le fossé 2001, la vaste fosse d'extraction 2002 et un niveau de pierres remaniées, n'appartiennent peut être pas au même ensemble. Ces vestiges diffèrent amplement des autres par leur position, morphologie et datation. Le fossé 2001 a livré quatre tessons de l'époque protohistorique, et un tesson gallo-romain. Ce fossé est par ailleurs ouvert sur le site antique auquel il appartient assurément. Il n'est pas certain que ce fossé marque encore l'espace lors de l'occupation de la période moderne. L'espace de 33 × 33 m occupé par ces 3 faits outrepasse la parcelle reconnue sur le cadastre napoléonien. La mesure de cet espace (100 × 100 pieds) ne semble cependant pas aléatoire. La suite de l'analyse montre également que la vaste fosse F 2002 peut parfaitement s'intégrer au fonctionnement du secteur.

UNE SÉRIE DE FOSSÉS PARALLÈLES

Description (fig. 1 et 5)

La moitié est du secteur est marquée par une série de fossés parsemée de fosses. 16 fossés sont parallèles et axés nord-nord-est / sud-sud-ouest. Tous ces fossés sont larges de 30-40 à 55 cm. Ils présentent des fonds plats, des parois concaves et une profondeur irrégulière entre 8 et 20 cm maximum. Les fonds et proximités des fossés sont perturbés par de nombreuses fossettes.

Ces fossés mesurent entre 6 et plus de 20 mètres de longueur. Quatre de ces fossés semblent toutefois plus réguliers et mieux conservés : ces fossés mesurent 22,7 m, soit 70 pieds de longueur. Certaines petites fosses positionnées dans leur alignement sont sans doute les creusements résiduels de fossés mal conservés.

Les fossés sont espacés de 1,9 à 6,8 m, soit 2,92 m en moyenne. Le parallélisme des fossés, leur fort rapprochement et leur faible profondeur traduisent des fossés de plantation. Si on considère que les espacements supérieurs à 4 m sont peut être des allées, l'espacement réel entre les fossés de plantation est donc de 2,08 m de bord à bord, ou 2,53 m entre les pieds.

Une quarantaine de petites fosses sont accolées à cette première série de fossés, notamment dans leur partie nord. La majorité de ces fosses sont quadrangulaires, de petites tailles.

D'autres fosses présentent un contour plus ovale, au sein de laquelle un angle est encore perceptible.

Les fosses sont parfois très rapprochées, voir agglutinées le long du même fossé.

Ces fosses accolées ont des fonds plats, de profondeur égale ou supérieure à celle des fossés porteurs.

Datation

Des tessons médiévaux sont issus de cinq fosses. D'autres fosses ont livré des tessons du XVe s. Les fossés n'ont quasiment pas été fouillés, mais sondés à leur intersection avec ces petites fosses adventices. Un fragment de pichet en grès du Beauvaisis (début

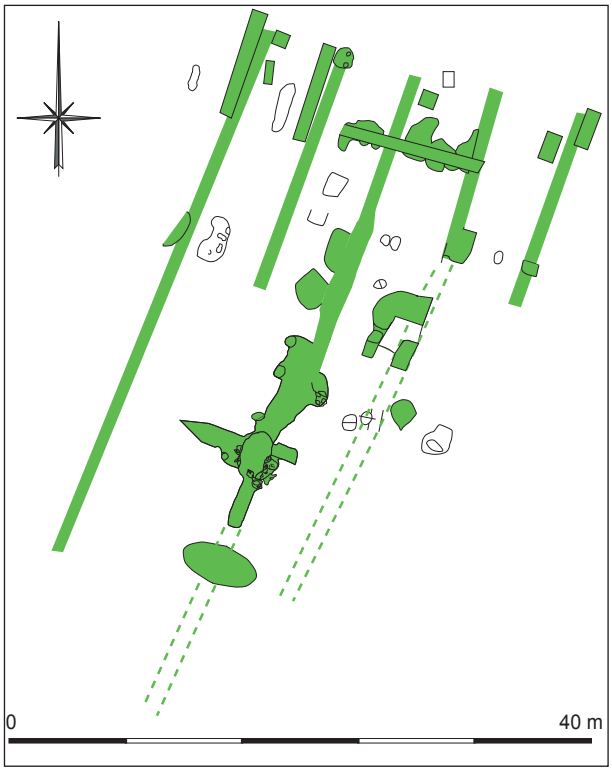

Fig. 5 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Zone riche en fosses de provignage, plans et coupes de détail. © A. Lefeuvre (INRAP).

XVIe s.) est issu d'une fosse observée dans le prolongement d'un fossé. La datation de l'ensemble tend vers les XVe-XVIe s., tout comme la datation des creusements qui limitent à l'est cette première série de fosses et fossés.

Interprétation : une vigne

Ces fossés de faible profondeur et d'espacement réduit témoignent d'une plantation horticole d'arbrisseaux ou d'arbres en basse tige. Le substrat calcaire, à quelques décimètres de profondeur, tranche nettement sur les épaisses zones loessiques largement rencontrées sur le terroir céréalier de Roissy. Toute la parcelle, comme l'est la majorité du terroir de Roissy, est disposée sur un coteau en pente, exposé au sud-ouest, situation naturellement favorable à la plantation d'arbres fruitiers. L'espacement observé entre les fossés, ou entre les pieds des arbres, est proche de ce qu'on connaît pour la vigne, insuffisant pour les autres espèces fruitières.

La présence irrégulière de petites fosses accolées traduit la reproduction du pied mère par marcottage, technique fréquemment utilisée en viticulture. Olivier de Serres décrit au XVIe s. cette technique comme étant caractéristique de la région parisienne ; les sarments sont couchés en terre le temps de s'enraciner, puis séparés du pied mère (SERRES 1600, Lieu troisiesme, chapitre IV).

Dans sa thèse, Marcel Lachiver récapitule la principale technique utilisée (LACHIVER 1982). La vigne est plantée dans un fossé creusé de 50 cm de profondeur. Dans chaque fossé, les ceps sont plantés en deux lignes parallèles. Les ceps sont mis en terre à 70 cm d'intervalle, et soutenus par des échalas. La fumure, d'où proviennent les tessons, se fait au pied de la vigne lors de sa plantation et dans les fosses de provignage. L'espacement entre les fossés varie selon les circonstances locales (nature du sol, choix des plants et des techniques,…) entre 1,5 et 2,5 m. Du Breuil recommande 2 m entre les planches ou fossés (DU BREUIL 1857, p. 437).

Jusqu'au XIXe s., l'Île-de-France est la première région productrice en vin, aussi la vigne est-elle présente dans tous les terroirs. Ce qui est étonnant, c'est que cette vigne ne soit pas enclose et donc laissée à la voracité des rongeurs.

UNE ZONE DE PRAIRIE

À l'ouest et au sud de la vigne s'étend une zone riche en traces au sol mais exempte de vestiges structurés.

Description et interprétation des fossettes irrégulières (fig. 6)

Dans les rangs de fossés interprétés comme une vigne, mais surtout au sud et à l'ouest de cette dernière, près de 120 petites fosses sont éparpillées sans ordre apparent. Ces petites fosses montrent des traces de creusement partiel, des bords, parois et fonds très largement irréguliers, si ce n'est dentelés. Les dimensions de ces fosses irrégulières varient de 30 à 150 cm, avec une moyenne de 60 cm.

Afin d'y déceler d'éventuels trous de poteau, ces fossettes ont été fouillées en grand nombre. Les plus grandes fosses résultent de l'agglomération désordonnée de plusieurs petites fosses. Leur remplissage est décrit comme meuble, homogène, faiblement humifère. Seuls 12 tessons et un fragment de tuile sont issus de neuf de ces fosses. Ces petits tessons appartiennent à des productions étalées de l'Antiquité à l'Époque contemporaine. Ils n'aident en rien à la datation.

Nous interprétons ces fossettes irrégulières comme les traces de terriers pour animaux fouisseurs. On objectera que toute la plaine de Roissy est envahie de lapins depuis la construction de l'aéroport au début des années 1970. Le décapage de plusieurs hectares de sites archéologiques autour du village ne montre aucune autre concentration ou diffusion de terriers en dehors de ce modeste secteur.

Il ne fait aucun doute que les terriers observés sont anciens, et étroitement dépendants des plantations effectuées au lieu-dit La Vignolle.

Loin du village, au cœur d'un terroir céréalier, une parcelle de vigne non enclose sert de refuge à de nombreux animaux fouisseurs ; lièvres, lapins et certains oiseaux… Une vigne entretenue pour la viticulture ne montre pas un tel encombrement de terriers. La vigne est manifestement plantée pour fournir en fruits aux animaux qui l'habitent.

En Bresse, le terme de vignole désigne une vigne sauvage dont les fruits sont les raisenots (LACHIVER 1997) ; la vigne sauvage observée à Roissy a donné son nom au lieu-dit de l'Époque moderne.

Description et interprétation des sillons (fig. 7)

Au sud-ouest de la vigne, dans une partie de la zone riche en terriers, neuf sillons parallèles strient le sol sur un axe orienté légèrement oblique.

Ces faits sont décrits comme des traces de labour égratignant le substrat calcaire. Six de ces traces

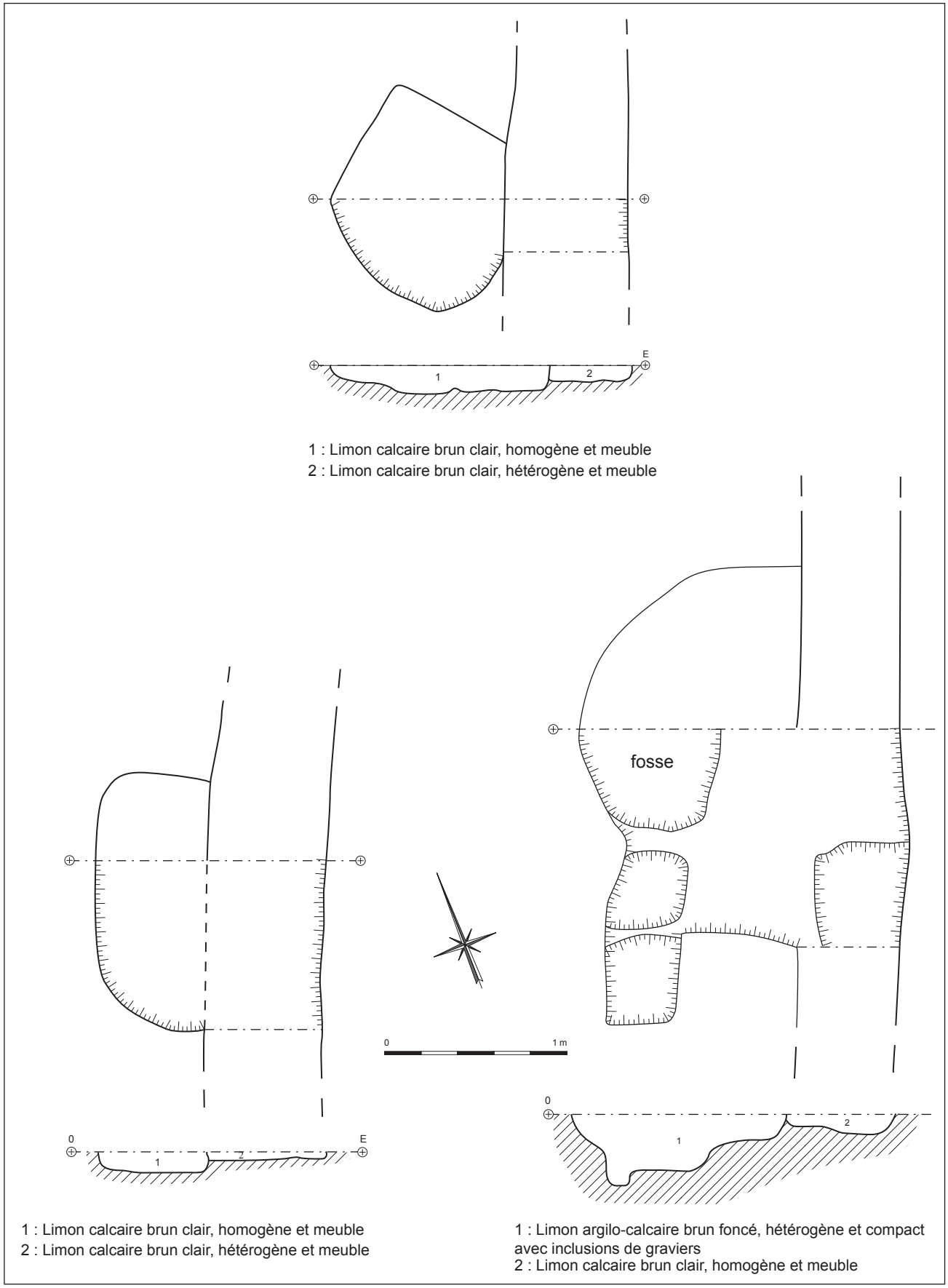

Fig. 6 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Plans et coupes de quelques fosses et fossettes irrégulières interprétées comme terriers.
© L. Roubaud (INRAP).

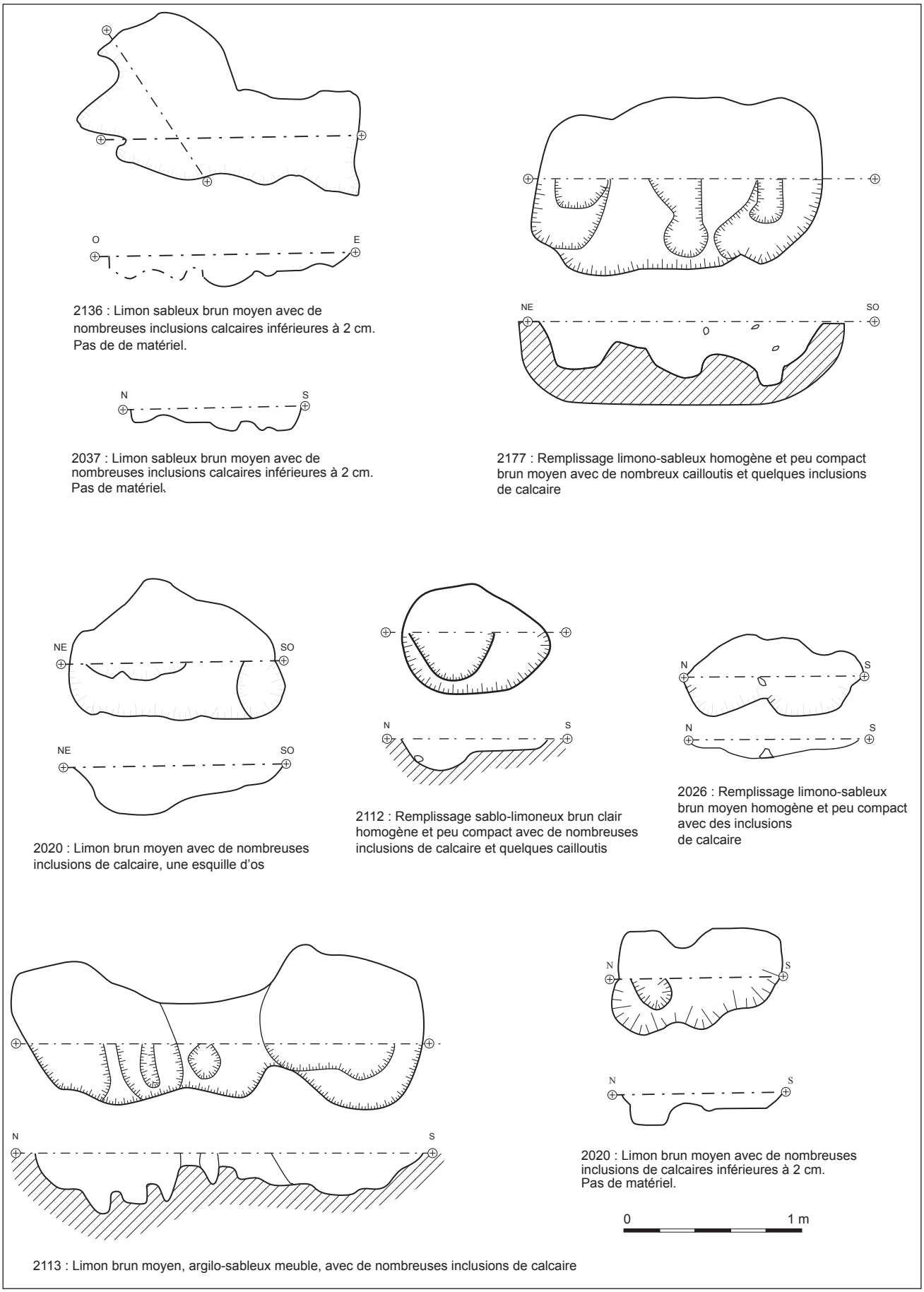

Fig. 6 suite - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ».

rectilignes ont une longueur moyenne de 30 m (92 pieds), trois autres sont allongées sur 41,5 m (128 pieds). Elles sont espacées de 0,8 à 2 m. Ces traces sont décrites comme larges de 1 à 5 cm, profondes de 1 ou 2 cm sous le décapage. Elles sont parfois comblées de limon brun, parfois simplement lisibles par l'incision qui remanie la surface du substrat composé par le calcaire de Saint-Ouen.

Ces sillons sont limités à une zone bien précise de La Vignolle ; ils occupent une surface de 13,2 × 35,8 m = 472 m^2, ou encore 40 × 110 pieds, soit 11 perches en carré. Cette délimitation nette traduit une façon culturale contemporaine des autres vestiges du secteur.

Dans une plantation manifestement abandonnée au gibier, un labour aussi profond peut servir à araser les terriers et éliminer les fouisseurs. Dans une telle hypothèse, les sillons eurent alors été portés sur une surface bien plus large, et suivis d'autres actions : dessouchage, écobuage, clôture… ce qui n'est pas le cas à La Vignolle.

Il est plus logique d'interpréter ces sillons comme une plantation volontaire d'espèces végétales à la racine profonde, vivaces, destinées à enrichir la biomasse végétale disponible au sein de La Vignolle. Les plantes à racines fibreuses (céréales) ou bulbeuses (oignons) ne nécessitent pas de labours profonds, à l'inverse des plantes à racines tubéreuses (pommes de terre) ou pivotantes (luzerne, carottes, scorsonères…).

Dans une plantation abandonnée aux animaux (la vigne non protégée est envahie de terriers), ces sillons traduisent une volonté d'enrichir en aliments (fourrages ou racines) un petit espace laissé en friches ou herbe à proximité de la vigne. Des bandes herbées autour des bosquets sont d'ailleurs préconisées par les agronomes actuels pour maintenir une certaine biodiversité au sein des espèces sauvages gîtant dans les plaines (BERNARD, HAUET, FORT 2007, p. 124).

Les trois sillons les plus longs pénètrent le secteur quadrillé de fossés à l'est. La relation stratigraphique entre les deux ensembles n'est cependant pas établie, aussi est-il difficile de relater avec certitude la succession des actions culturales. Les sillons semblent toutefois recouper certaines fossettes appartenant à l'ensemble de faits interprétés comme des terriers. Peut-être sont ils intervenus dans un second temps de l'occupation de La Vignolle.

UN ENSEMBLE DE FOSSÉS ENTRECROISÉS (FIG. 8)

Description (fig. 9)

Á l'extrémité ouest des deux fossés parcellaires d'origine, 14 fossés entrecroisés participent à une organisation quadrillée pouvant être décrite et interprétée comme un ensemble.

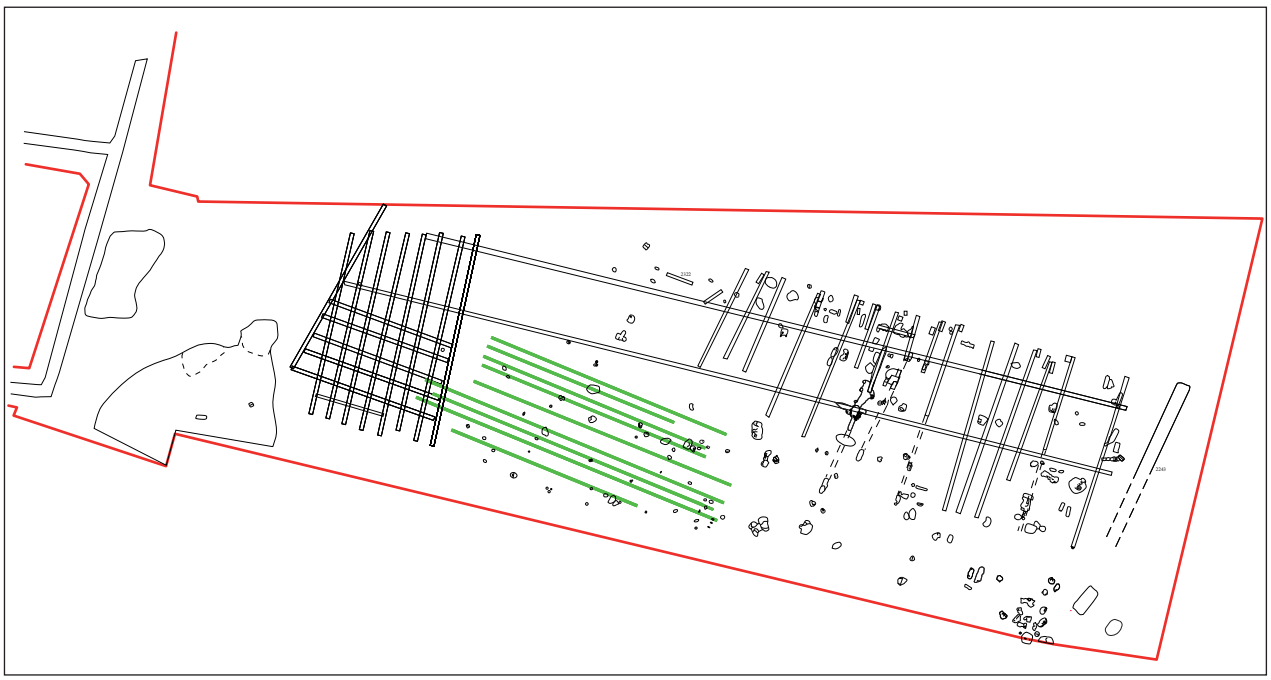

Fig. 7 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». La zone de sillons profonds. Roissy-en-France, « La Vignolle ». © V. Damour (INRAP) – R. El Hadjaoui (INRAP).

Huit fossés axés nord-sud sont parallèles entre eux et espacés de 1,5 à 1,9 m (5 à 6 pieds) entre les bords. Ces fossés nord-sud ont une longueur comprise entre 23,8 et 27,5 m (moyenne 25,70 m soit 79 pieds).

Six fossés orientés, de même espacement que les précédents, les recoupent perpendiculairement. Cinq de ces fossés ont une longueur moyenne de 18 m. Le fossé le plus au sud est plus court (9,4 m). Leur espacement est similaire à celui des fossés verticaux.

L'ensemble de ce secteur quadrillé par des fossés rapprochés mesure 16,3 × 25,7 m = 419 m². Selon les mesures de l'Ancien Régime, cet ensemble mesure 50 × 80 pieds, soit 10 perches en carré. La surface quadrillée de fossés n'est donc pas aléatoire.

Tous les fonds de fossés observés dans ce quadrillage sont larges de 40-45 cm. Ils montrent un fond irrégulier, atteint entre 3 et 10 cm de profondeur et fortement bioturbé. Le comblement est composé d'un limon brun gris qui tranche bien sur le substrat calcaire. Les fouilleurs ont noté que le creusement était un peu plus profond que la moyenne aux intersections des fossés.

Interprétation : un taillis

Les fossés parallèles et faiblement espacés observés à La Vignolle sont manifestement voués à la plantation (DUFOUR 1997, p. 12 et 38). L'intersection des fossés est le point le plus « nourricier » pour les espèces plantées dans ce carré. L'espacement observé entre les plants, au centre des intersections des fossés est d'1,95 m (1 toise ou 6 pieds). Le quadrillage des fossés interdit un accès aisé aux plants, et donc une exploitation légumière ou horticole.

Le croisement des fossés évoque immanquablement une plantation touffue, forestière. Cet aspect plait mieux au gibier.

Pour Olivier de Serres, le taillis se plante en rayons, ou fossé ouvert ; cet auteur donne une distance de plantation de 4 ou 5 pieds pour un taillis

Fig. 8 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Vue de la zone de taillis, quadrillée de fossés de plantation. Remise de « La Vignolle ». © cliché : V. Damour (INRAP).

touffu (SERRES 1600, Septiesme lieu, chapitre 8), sur des rayons séparés de 7 à 8 pieds.

Des fosses séparées sont recommandées pour le bois de haute futaie.

Pour les auteurs des *Quatre traictez utiles et delectables de l'agriculture*, *« L'autre façon de fosses pour plant sauvage…c'est de faire un fossé ou rayon, côme quand on veut planter vigne tout le long de la terra, ou l'on veult planter bois, qui aura deux bons piedz & demy de large, & deux piedz de profond… »* (GORGOLE DE CORNE, DANY, DU MESNIL 1560, p. 8 et 9). Ces rayons se disposent à 6, 7, 8 ou 9 pieds d'intervalle.

Pour Dézallier D'Argenville, le plant doit être espacé de 3 pieds dans des rigoles distantes de six pieds, dans les bosquets de moyenne futaie (DEZALLIER D'ARGENVILLE 1748, 3e partie, chapitre III). Tandis que ce sont six pieds qui séparent les glands semés pour la haute futaie.

Selon *L'agronome* d'Alletz, *« Lorsqu'on veut faire un bois taillis, on doit prendre des plants d'un pied & demi de haut….les espacer d'un pied & demi, & mettre deux pieds entre les rangs ; on doit les laisser sortir de terre qu'à la hauteur de quatre ou cinq doigts, afin qu'ils s'écartent en buisson…*

S'il s'agit d'un bois de haute futaie, les plants doivent être de six pieds de haut, on ne leur donne guère plus d'un pied de terre, mais on doit les lier à quelque pieu fiché en terre pour les raffermir ; ils doivent être espacés de six pieds. » (ALLETZ 1760, p. 140).

Au XIXe s. encore, la plantation forestière se fait par trous en quinconce, ou en rayons. Jean-François Bastien recommande deux pieds entre les

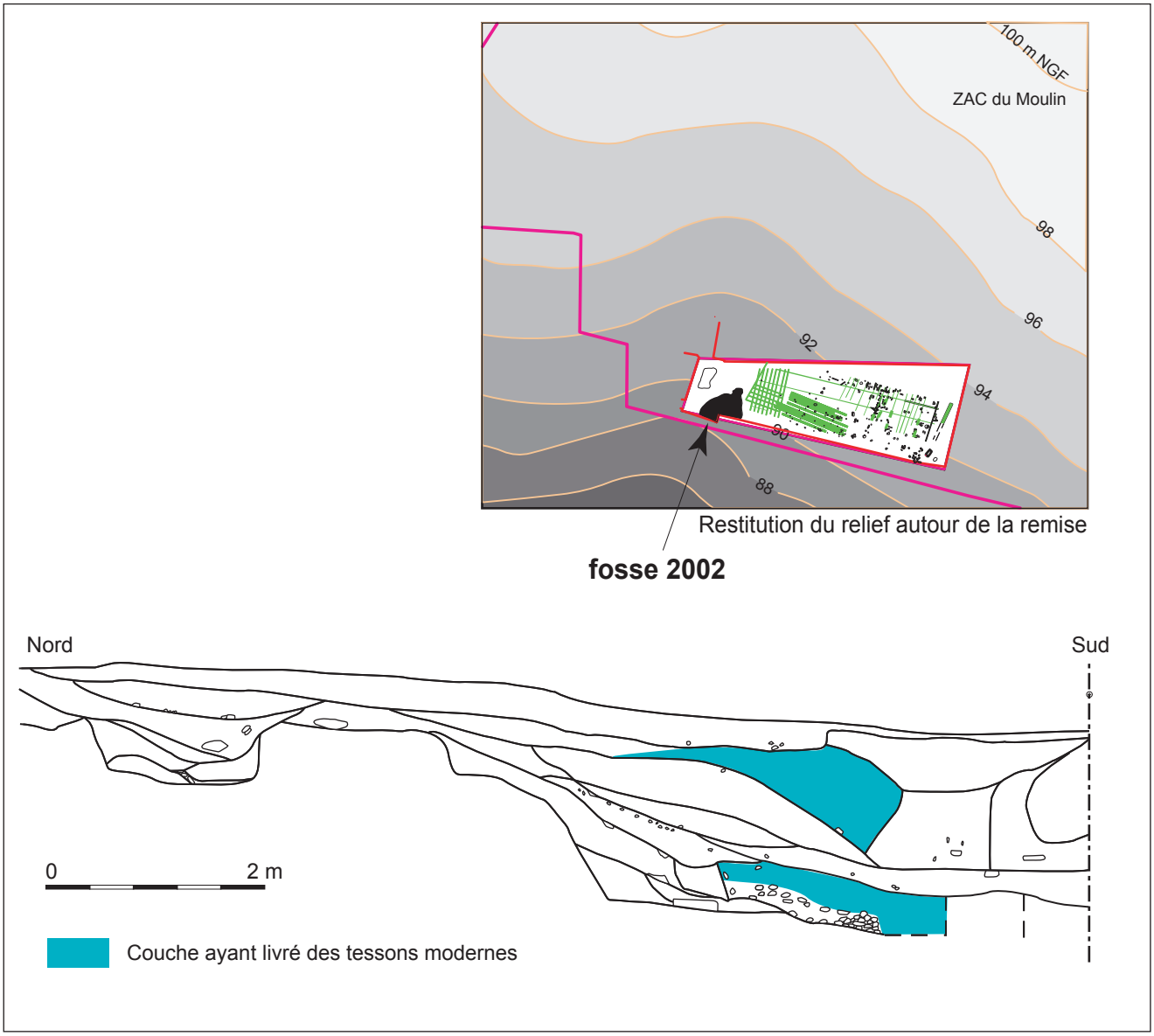

Fig. 9 - Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Vignolle ». Coupe nord / sud de la grande fosse F. 2002. © V. Damour (INRAP).

rangs pour le taillis, et 6 pieds entre les plants pour un bois de haute futaie (BASTIEN 1811, p. 37). Le taillis se plante en rangées espacées de 4 à 5 pieds (SOULANGE-BODIN 1834, p. 74).

Nous disposons à Roissy même, dans le parc de son château, d'un bon exemple comparatif de plantation forestière observée archéologiquement. En 1650, Henri II de Mesmes, le seigneur de Roissy, fait planter 20 arpents de bois de chênes et châtaigniers. L'intervention archéologique de 1998 a montré des fossés de plantation étroits et entrecroisés (DUFOUR, ROSTAING 2005, p. 58-59).

La nature forestière des fossés entremêlés rencontrés à La Vignolle ne fait aucun doute. On mesure toutefois, par ces exemples de recommandations données par les agronomes de l'Époque moderne, la difficulté de bien dissocier un bosquet en taillis, où les plants seraient éclaircis et traités en cépée, ou encore suivant les essences utilisées en arbustes, d'une plantation de haute futaie, au sein de laquelle les jeunes plants resteraient a posteriori serrés afin d'obtenir un étirement rapide des troncs en quête de lumière.

On note que le sous bois de ce taillis n'a livré aucun terrier. Trop sombre, il n'attire nullement les animaux fouisseurs.

UNE REMISE MODERNE SEIGNEURIALE

DÉFINITION

Les parcs de chasse existent depuis l'Antiquité, nous sont connus par des mentions au haut Moyen Âge, et maintes représentations du bas Moyen Âge. Le parc est une vaste superficie (quelques dizaines à plusieurs centaines d'hectares) où l'on entretient et chasse à courre les « bestes rousses » (cervidés, lièvres) et « bestes noires » (sanglier, blaireau, renard, ours, loup).

Un sanglier nécessite 10 arpents de bois, un cerf 5 arpents de bois et 1/12e d'arpent de prairie, et un chevreuil 2,5 arpents de bois et 1/35e arpent de prairie (Art de multiplier le gibier et de détruire les animaux nuisibles 1823, p. 38 et 39).

La faible surface des plantations réunies à La Vignolle (4/5e ou au mieux 1 arpent) ne permet certes pas l'entretien de bêtes noires, et ne saurait donc être qualifié de parc à gibier.

La petite surface (80 ou 100 perches) observée à Roissy correspond pleinement à la taille moyenne des remises de l'Époque moderne. Mais qu'est donc une remise ?

Le Breton, inspecteur général des remises des capitaineries royales, décrit des remises de 25, 30, 40, 100 ou 200 perches (LE BRETON 1785, p. 6).

L'ensemble des faits observés (vigne sauvage, prairie fourragère et taillis) participe pleinement aux besoins d'une remise :

« Une remise est un petit bois, formé d'arbrisseaux & destiné à la conservation du gibier, attendu qu'il se plaît beaucoup mieux dans les broussailles que dans les bois élevés et touffus. On garnit ces remises en arbres qui viennent fort vite, ou en arbrisseaux dont les fruits attirent les oiseaux… » (ROZIER 1789, article « remise »).

« On appelle aussi remise, un taillis de peu d'étendue, planté dans une campagne, pour servir de retraite au lièvre, aux perdrix… Une remise doit être composée principalement d'arbrisseaux, afin qu'elle présente du couvert et du fourré (BAUDRILLART, QUINGERY 1834, p. 620), au gibier qui veut se dérober soit aux chiens, soit à l'oiseau de proie. » (BERTRAND 1846, p. 382). Archéologiquement, la remise se distingue des garennes par l'absence d'une clôture forte.

DESCRIPTION DU CONTENU

Pour synthétiser, la remise observée à Roissy peut être découpée en 3 ou 4 zones de couvert végétal, et fonctions différentes. (fig. 11)

- D'une part, une vigne de 32 perches sert le gîte et le couvert au menu gibier.
- D'autre part, à l'ouest et au sud de la vigne sauvage, une prairie de 34 perches contribue aux mêmes usages. La prairie est labourée profondément (dans un second temps ?) sur un tiers de sa surface (11 perches), et sans doute ensemencée en plantes fourragères vivaces. En effet, parc et remises doivent suppléer au manque de prairie par des cultures artificielles.
- Enfin, le quart ouest de la remise est planté en taillis trop sombre pour que les fouisseurs nichent sous ses frondaisons.

Le châtaignier, le bouleau, le lilas, l'ormille, le troène, l'épine-blanche, le buis, le genêt, le charme et l'ajonc sont les espèces d'arbrisseaux et d'arbres fréquemment rencontrés dans les remises. Ils fournissent toutefois insuffisamment de nourriture au gibier qui part alors dévaster la campagne environnante.

Le Breton recommande de planter des arbres ou arbustes de hautes ou basses tiges, «…mais surtout d'Azeroliers, de Sorbiers, de Chamaerifiers, de Sureaux, d'Épinettes, de Mûriers, de Micocouliers,

d'Aliziers, de Malahebs (cerisiers sauvages), de Cornouillers, de Cerisiers à grappes, de Viornes, de Nerpruns & de plusieurs Genevriers de Virginie, ou même d'Europe. Tous ces arbres & arbustes fournissent des fruits dont le gibier est très friand » (LE BRETON 1785, p. 8).

On ne sait quel éventail gustatif était proposé au gibier gîtant à La Vignolle, mais on comprend bien que la traditionnelle vigne est un met de choix facile à mettre en plant. Le choix d'arbustes autochtones garantit une bonne reprise lors de la plantation.

Par ailleurs des arbustes toujours verts (épicéa, genévriers…) servent de retraite au gibier pendant l'hiver. L'épais taillis avait peut être cette fonction.

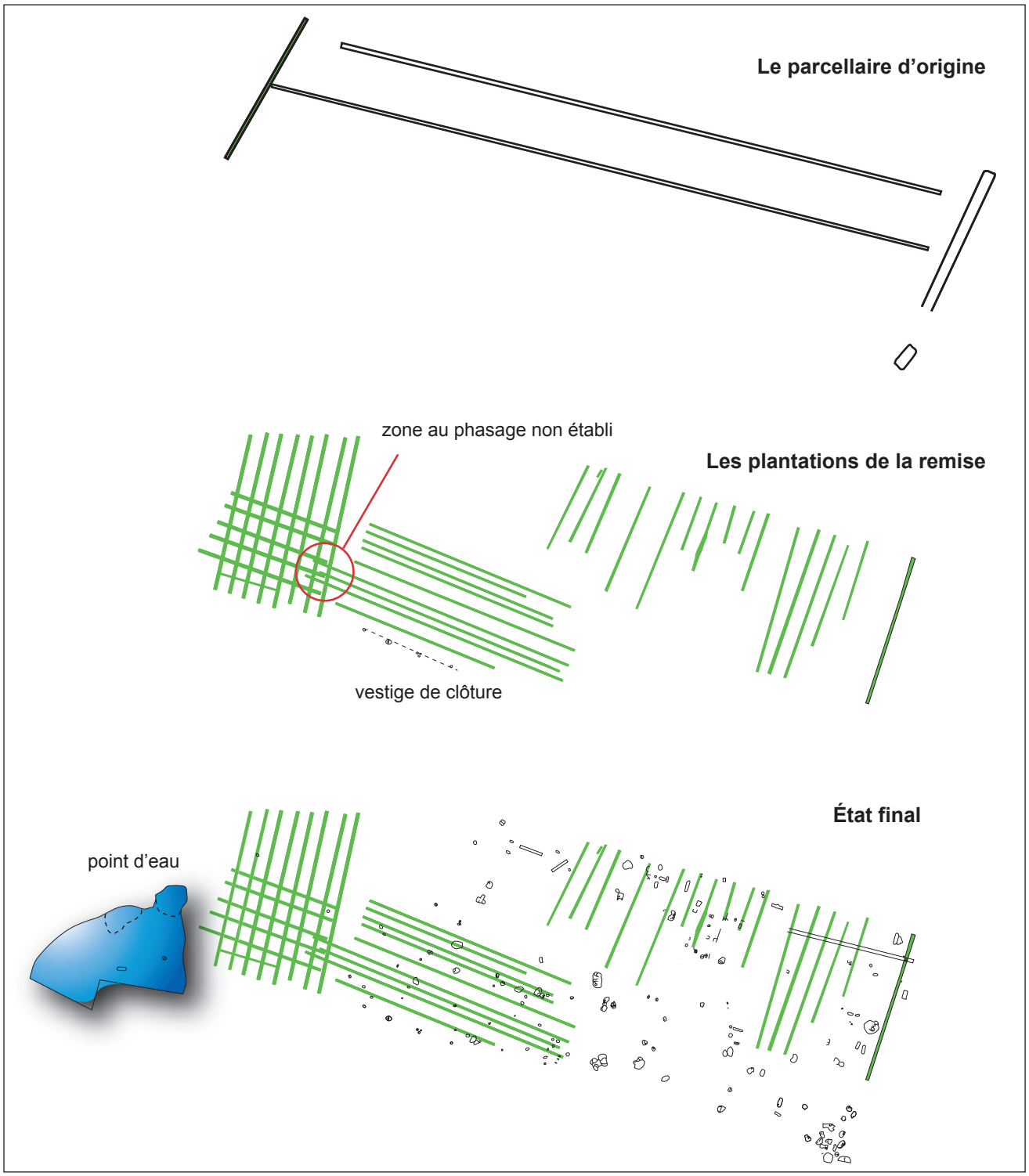

Fig. 10 - Plan interprétatif de la remise « La Vignolle ». © J.-Y. Dufour (INRAP).

UNE ABSENCE DE CLÔTURE

Des palissades de bois ou des murs de pisé sont les matériaux recommandés pour la clôture des parcs à gibier (Art de multiplier le gibier et de détruire les animaux nuisibles 1823, p. 42-43). Que trouvons-nous à Roissy ?

En limite est de la remise, la fouille a mis en évidence un creusement longiforme, observé sur plus de 20 m de longueur, parallèle aux fossés de plantation de La Vignolle. Cette structure est large de 60 cm. Elle présente des parois abruptes et un fond plat atteint dès 16 cm. Son remplissage composé de cailloutis calcaire a livré deux fragments de coquemar des XVe s. et XVIe s. Dix mètres plus au sud, une fosse rectangulaire positionnée dans l'alignement présente les mêmes données. Nous proposons de relier ces deux faits au sein d'une même construction interprétable comme le vestige d'un muret ou une palissade de clôture. La petite taille du cailloutis calcaire observé dans le remplissage suggère un mur de pisé plutôt qu'un véritable mur de pierres.

Roissy est un terroir hautement céréalier sans bois disponible autre que celui des quelques remises et fonds de thalweg en limite du hameau voisin de Vaudherland. Une palissade de bois est hautement improbable et n'a d'ailleurs nullement été observée autour de la remise. Dans tout le secteur de la remise, un seul vrai trou de poteau a été mis en évidence parmi les dizaines de faits excavés. Localisé en limite sud des plantations, il peut au mieux s'intégrer au sein d'une série de faits alignés sur un axe est-ouest. Une légère palissade de 21 m de longueur est donc envisageable du côté sud de la remise (fig. 10).

Comme toute plantation, la remise nécessite un treillage de protection lors des premières années, pour protéger les jeunes plants des appétits des

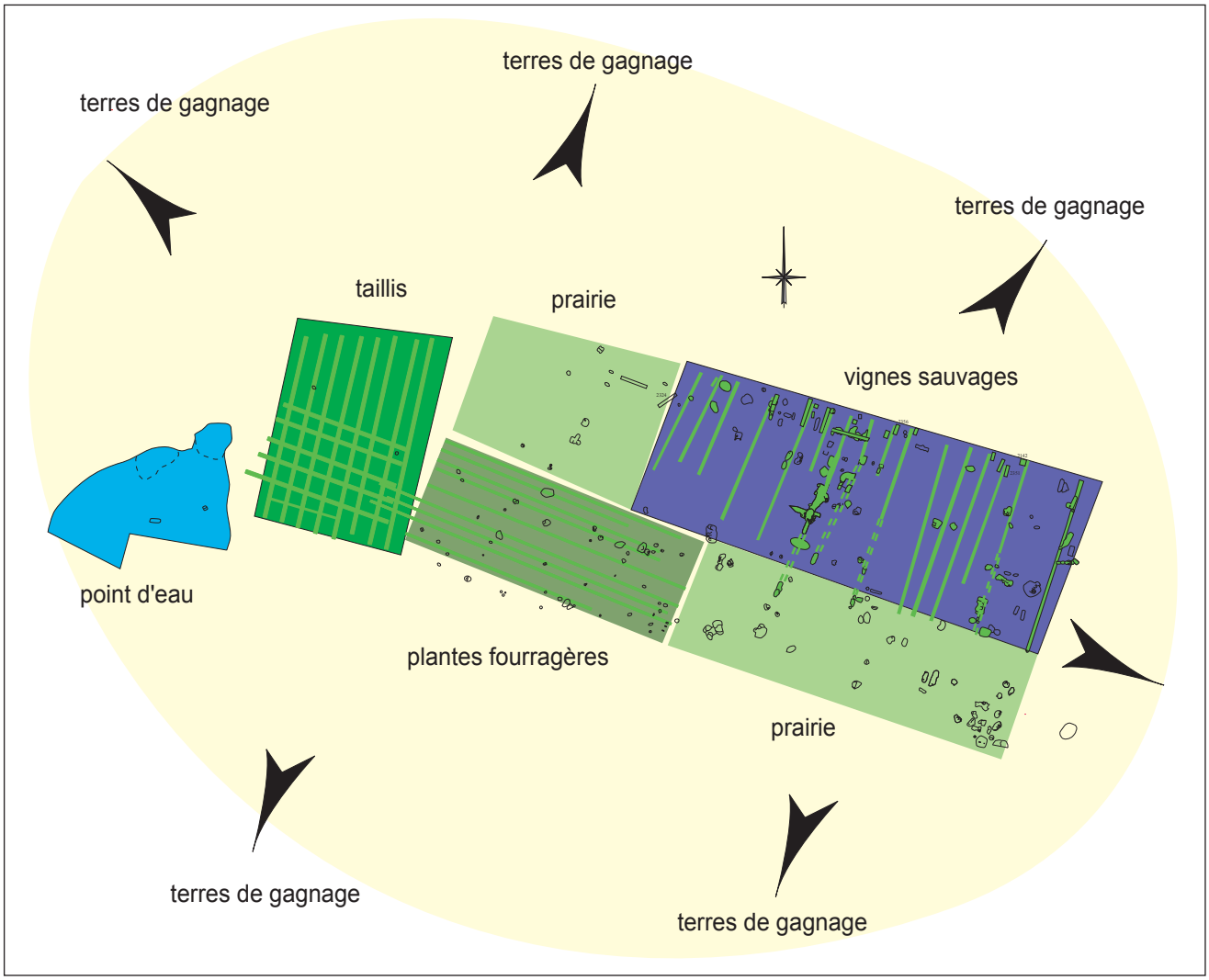

Fig. 11 - Évolution de la remise « La Vignolle ». © M. Belarbi (INRAP) – J.-Y. Dufour (INRAP).

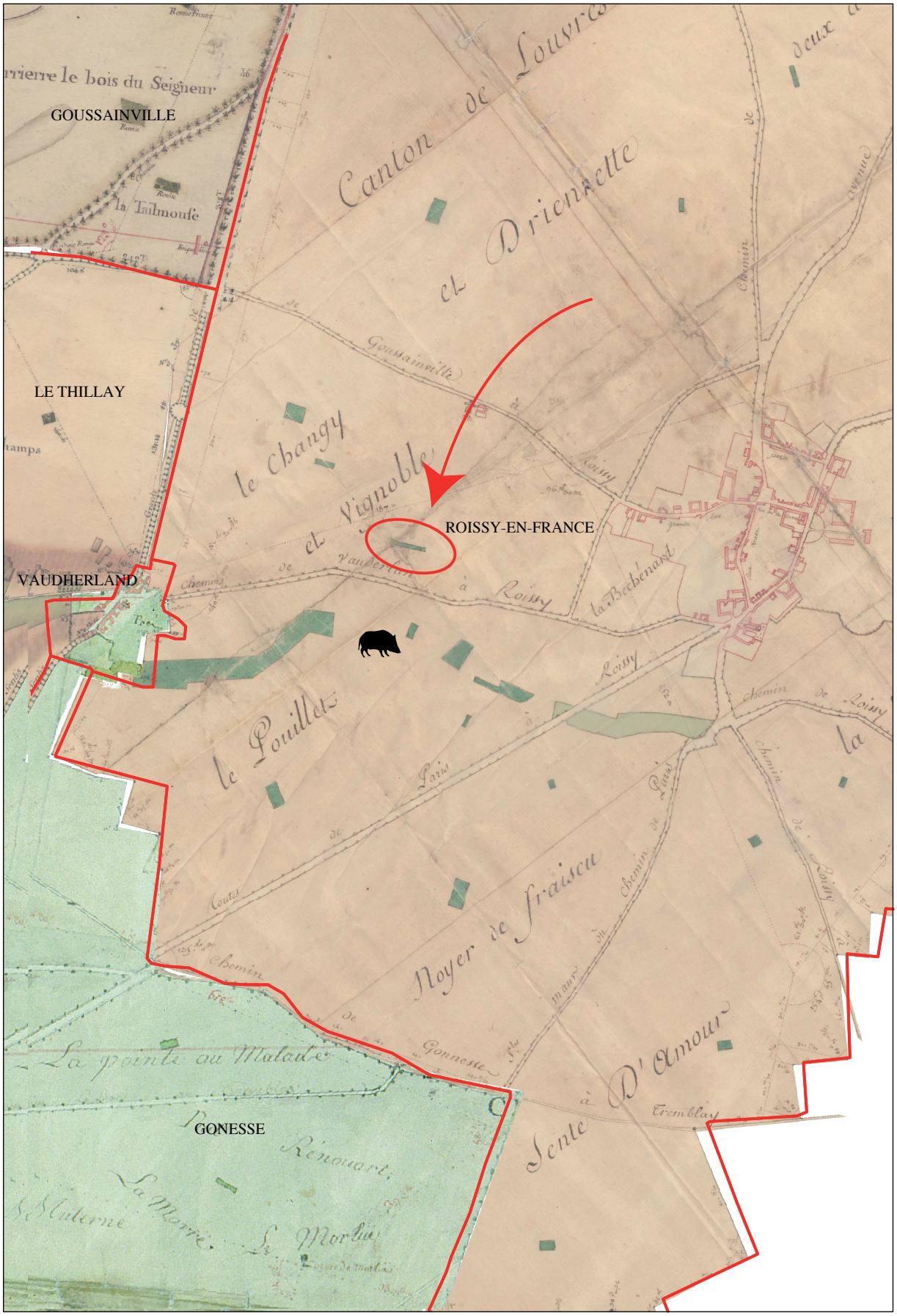

Fig. 12 - La remise de « La Vignolle » dans son réseau. © AD95 - M. Belarbi (INRAP) – J.-Y. Dufour (INRAP).

rongeurs ou ceux du bétail divaguant sur les terres en jachère. Le petit mur de clôture observé à l'est et le petit bout de palissade sont bien insuffisants pour enclore la remise dont le périmètre équivaut à 340 m.

Aucun fossé périphérique n'a été observé, il est vrai que des fossés ne limitent nullement les divagations du gibier et qu'ils nuisent au plaisir de la chasse. En Île-de-France, sur les vastes terres contrôlées par la capitainerie des chasses de la Varenne et chasteau du Louvre, le roi fait même interdire tout fossé aux propriétaires sur les terres desquels il chasse. Une haie vive, si dense soit elle, n'arrête pas les animaux sauvages qui s'y coulent en toute aisance, aucune trace de haie n'a d'ailleurs été observée autour de la remise.

QUEL GIBIER À ROISSY

À La Vignolle, nous n'observons que les trous au sol faits par les animaux fouisseurs (lièvres, lapins, …). Cependant, on peut supposer que le taillis attire les oiseaux. On connaît également des contextes de consommation à Roissy à la même époque.

Les observations des naturalistes sur les bosquets actuels, montrent que ceux-ci servent d'abris-refuge (pour le lièvre et le chevreuil), de lieu de reproduction au sol (pour le faisan) ou dans les arbres (pour les corvidés ou les colombidés), de dortoir (pour les turdidés et les corvidés) et tout simplement de zone de vie pour les lapins (BERNARD, HAUET, FORT 2007, p. 124). Les dictionnaires des XVIIIe s. et XIXe s. citent régulièrement le lièvre et la perdrix comme gibier gîtant dans la remise. La remise est largement ouverte sur les terres environnantes, où le gibier trouve naturellement un complément de nourriture.

Les terres ensemencées avoisinantes sont dites de gagnage, c'est-à-dire qu'elles sont parcourues la nuit par les animaux sauvages en quête de nourriture. Le lièvre et le faisan vont au gagnage, ainsi que la bécasse qui, le soir, quitte les bois pour les mares et les terres labourées un peu humides (BERTRAND 1846, p. 212). On comprend mieux ainsi pourquoi la remise seigneuriale n'est pas implantée dans les champs de la réserve seigneuriale, mais au milieu des parcelles tenues par des paysans roturiers.

Une ancienne fosse d'extraction liée à la carrière gallo-romaine est située à l'angle sud-ouest de la remise (fig. 9). La coupe nord-sud ouverte au travers de cette fosse, montre une série de recreusements recoupant un remblai ayant livré un tesson moderne. La vaste fosse d'origine antique a donc été recreusée sur environ 2 m de profondeur. Sous ces recreusements est décrite une couche d'argile sableuse brune humifère pouvant marquer le niveau de la flaque d'eau destinée à abreuver le menu gibier de la remise.

Idéalement localisée dans le point le plus bas de la parcelle, cette fosse pu servir d'abreuvoir, de point d'eau dormante où les animaux pouvaient venir se désaltérer.

Ce point d'eau est inclus dans un secteur de 100 × 100 pieds (25 perches) dont le sol ingrat est composé d'un vaste amoncellement de marnes calcaires remaniées, mêlées de limon brun. Aucune autre structure n'a été observée dans ce petit secteur, pas même de fosse irrégulière interprétable comme terrier. Une moindre profondeur du sol de culture sur cette zone de déblais de carrière explique peut être une plus forte érosion d'éventuels vestiges. Un amas de pierre est toutefois une zone hospitalière pour les rongeurs et les reptiles. Certains insectes, telles les punaises ou les coccinelles, y trouvent également un abris hivernal adapté (BERNARD, HAUET, FORT 2007, p. 124).

Dans une petite remise non palissadée de 4 000 m^2, on ne chasse pas à cheval, ni même au fusil : un simple coup de mousquet suffit à faire fuir tout le gibier potentiel. La remise de La Vignolle sert donc logiquement à la petite chasse :

« J'entends par petite Chasse celle qui se fait à pied & à petits frais : elle est sans doute la plus utile de toutes les chasses ; c'est elle proprement qui garnit le râtelier de la cuisine ; car dans la grande chasse on fait à la vérité forcer quelque lièvre ; mais on n'y en tuë point ; Et dans la petite on prend & on tuë une infinité de gibier de toute espece. Cette chasse se peut distinguer par la différence du gibier, par les diverses manières de le prendre, & par les differens instrumens dont on se sert, … » (TRÉMOLIERES DE SAINT-SATURNIN 1996, Chapitre Quatrième).

Il est donc probable que ce point d'eau servait à l'oiseleur qui y plaçait ses pièges avec fruit. Le voisinage des vignes et des champs ensemencés, ainsi que l'absence de tout point d'eau à plusieurs centaines de mètres à la ronde sont favorables à la chasse dite à l'abreuvoir (THOUIN 1805, p. 30-31). On tend autour de ces abreuvoirs toutes sortes

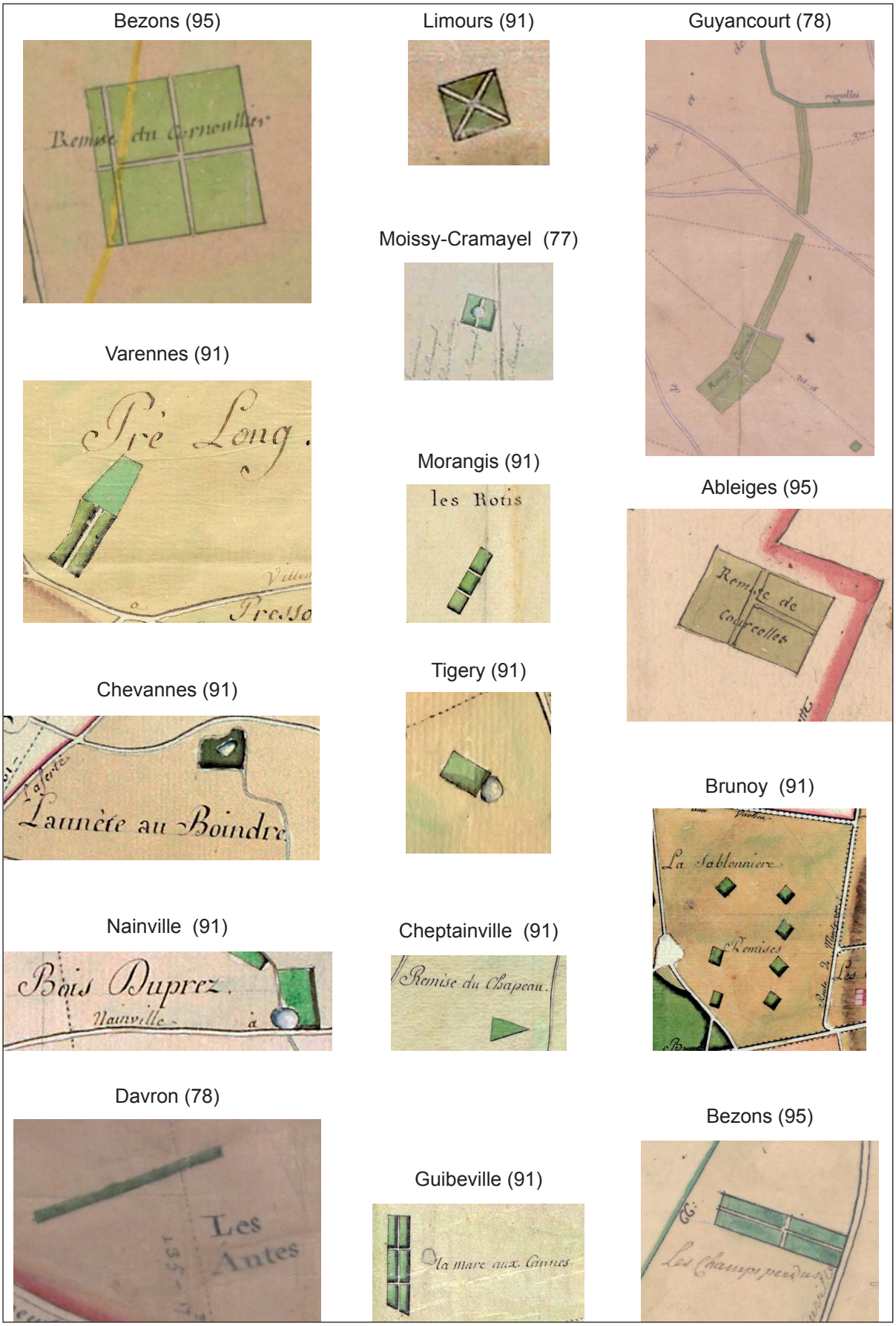

Fig. 13 - Florilège de quelques remises issues de plans d'intendance d'Île-de-France. © AD77 - AD78 - AD91 - AD95 - M. Belarbi (INRAP) – J.-Y. Dufour (INRAP).

de pièges parmi lesquels des filets, des baguettes enduites de gluaux, des collets… L'établissement d'un point d'eau, l'exposition au Midi et l'environnement riche en cultures sont donc des points favorables à l'implantation de tout parc à gibier comme des remises (BAUDRILLART, QUINGERY 1834, p. 557 ; Art de multiplier le gibier et de détruire les animaux nuisibles 1823, p. 41).

À La Vignolle, les traces au sol évoquent avant tout le lièvre ou le lapin, alors que nous ne sommes pourtant pas dans une garenne. La prolifération des lapins dans les garennes seigneuriales est considérée comme un fléau par les agriculteurs et le lapin domestique est par ailleurs absent de maintes basses-cours à l'Époque moderne. L'image laissée par le grand nombre de terriers pressentis, doit être en outre pondérés par la durée d'utilisation de la remise sur 2 à 4 siècles.

Les rejets de consommation par les hommes sont aussi de bons indicateurs et la fouille du château de Roissy, dont dépendait logiquement la remise, a livré quelques vestiges osseux en contextes des XVIe s. et XVIIe s. Les espèces sauvages sont bien représentées au sein d'un échantillon de 400 restes. Outre des batraciens (piégés) et le hibou moyen duc nichant sans doute dans les toitures de l'habitat, la présence d'oiseaux sauvages est remarquable parmi les rejets du château moderne. L'archéozoologie (FRÈRE 2002, p. 114) détermine en effet 4 restes de grives ou merles, 3 de lapins, 2 d'oies, 4 de petit passereau et 2 de Plocéidés (moineau…). On ne peut évidemment pas savoir d'où proviennent ces animaux, mais ils sont représentatifs du piégeage praticable dans une remise de la plaine de France.

La maison paysanne la plus proche de la remise a également fait l'objet d'une fouille : le moulin à vent de Roissy et la maison du meunier sont situés 400 m au nord de la remise. Le site du moulin est

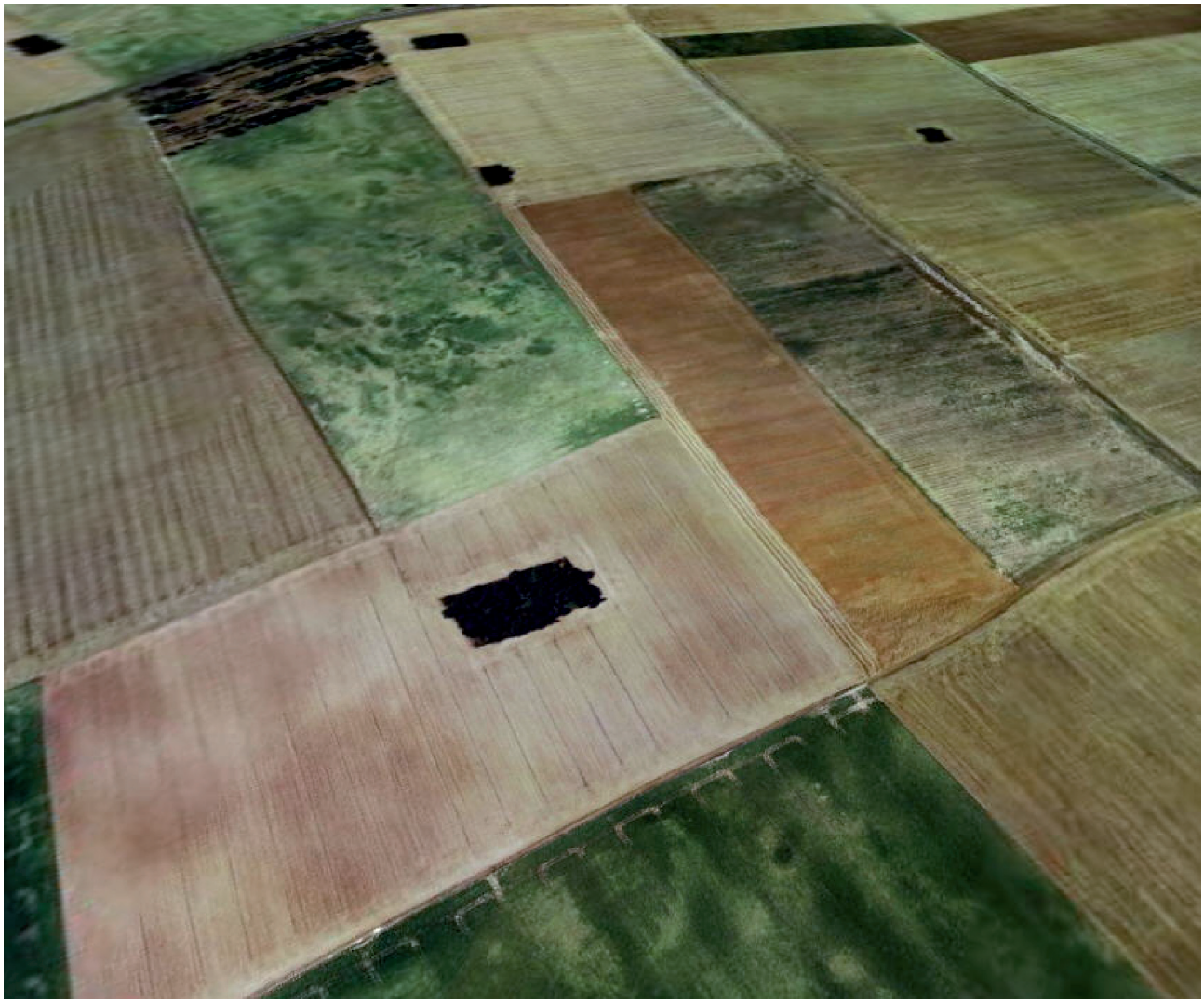

Fig. 14 - Vue de remises contemporaines en Île-de-France. © Google.

occupé de la seconde moitié du XVIe s. au milieu du XIXe s. ; et il s'avère donc bien contemporain de la remise.

Seuls 2,06 % des 716 restes osseux sont issus de cette fouille proviennent d'espèces sauvages : le sanglier, le renard, la fouine et le lièvre sont attestés, ainsi qu'un batracien (CLAVEL, BANDELLI 2009). Le meunier de Roissy n'a pas plus le droit de chasse que les autres paysans. Il est cependant impossible de savoir si le gibier constaté parmi ses rejets est représentatif de la part « prélevée » par le paysan sur le gibier seigneurial, ou si cet artisan, tenancier du seigneur, a bénéficié de quelque don en nature suite à sa participation à une battue lors de journées de chasse du seigneur.

La présence du sanglier parmi ces vestiges rappelle que les remises servent également de point de passage et de couvert provisoire au gros gibier en quête de nourriture dans les plaines. Plusieurs remises dans le même secteur favorisent le déplacement, donc la sauvegarde du gibier ; elles facilitent également aux chasseurs l'approche du gibier (fig. 12). Pour conserver leur biodiversité, les remises doivent être intégrées au sein d'un véritable réseau, avec des connexions boisées, en herbe ou simplement sous forme de fossés (BERNARD, HAUET, FORT 2007, p. 227).

LA CHASSE EN ÎLE-DE-FRANCE À L'ÉPOQUE MODERNE : DE VIVES TENSIONS

UN FORT CONTRÔLE ROYAL

Considérée comme le plus noble des exercices, la chasse est réservée à la noblesse. Depuis Henri IV, la chasse est interdite aux propriétaires roturiers sur leurs propres terres.

Le Dictionnaire de police rurale (FRÉMINVILLE E. de LA POIX 1758, p. 144) en énumère les raisons :

« la première étant le libertinage, la négligence de tous les arts et métiers et l'inculture des terres et héritages, la deuxième étant la destruction du gibier, la troisième étant que leur passion et l'inconsidération les porteraient à gâter les vignes, les bleds et toutes sortes de récoltes, la quatrième enfin qui n'est pas moins essentielle est que ce sera leur mettre les armes à la main. »

Sous Louis XIV, les seigneurs ont droit de chasse exclusivement dans leurs fiefs, pourvu qu'ils soient éloignés d'une lieue des plaisirs du Roi. Dans les zones où le roi chasse, la royauté instaure le régime des capitaineries destinées à faire respecter le privilège royal sur la chasse. Ainsi, la capitainerie des chasses de la Varenne et chasteau du Louvre, parc & bois de Boulogne comprend un capitaine et son lieutenant, un lieutenant général de justice, un procureur royal, un greffier, deux huissiers audienciers, un receveur des amendes et 12 gardes.

Les arrêtés royaux (Recueil… 1676) interdisent aux propriétaires toute chasse de quelque animal sous quelque forme que ce soit, mais aussi aux paysans *« de faire fossez autour de leurs héritages »* ou de planter des échalas dans les vignes qui nuiraient au plaisir du roi en sa chasse. La détention d'armes de chasse est interdite à tous les propriétaires dans la zone de capitainerie. La possession d'un chien y est également interdite, à moins qu'il ne soit entravé, ou n'ait le jarret coupé (REVEL 1989, p. 82).

On imagine bien que de telles dispositions sont âprement contestées (CHAILLAND 1769, tome 1, p. 257).

La zone de juridiction de la capitainerie est sans cesse augmentée. D'autres capitaineries sont créées pour les forêts de Fontainebleau, Saint-Germain, … Á son avènement, Louis XIV se trouve ainsi maître de 80 capitaineries disséminées dans toute la France (AUCANTE, AUCANTE 1989, p. 65). La haute valeur ajoutée au plaisir de la chasse par la royauté, sert alors de modèle à une bonne part de l'aristocratie francilienne.

LES REMISES CONSIDÉRÉES COMME NUISANCES PAR LES AGRICULTEURS

Les doléances contre les abus du droit de chasse, contre les capitaineries, garennes et remises seigneuriales fleurissent dans la seconde moitié du XVIIIe s. Les pamphlets sur ce thème sont décuplés dès le début de la période révolutionnaire.

« La capitainerie envoie aux galeres ceux qui ont commis des perdricides ou des liévricides. Si le lievre mange le choux d'un paysan, si le pigeon détruit sa récolte, si la carpe traverse la riviere qui arrose son pré, il faut qu' il la laisse passer sans y toucher, il faut qu' il se laisse manger par le lievre et le pigeon. S'il tue un cerf, il est pendu pour le coup. Mais ce forfait est si atroce, si épouvantable, qu' il est presqu' inoui, et beaucoup plus rare que le parricide. » (MERCIER 1782, Ch. 114).

« La capitainerie est donc pour le peuple, un fléau plus redoutable que la grêle qui a désolé tant de campagnes, puisqu'on peut l'appeler grêle continuelle, dont les effets se font sentir tous les ans, tous les jours, à tous les instants, puisqu'elle enlève au

propriétaire ses possessions, au pauvre, son repos, sa liberté, son honneur » (Vœux et demandes… [S.1., 1789]).

Dans les cahiers de doléances du Pays de France, le droit de chasse est très discuté, parfois dés le premier article ou dans le plus grand nombre d'articles (REVEL 1989, p. 63). Dans le pamphlet « Conversation entre deux prisonniers de la conciergerie », publié en 1789, « Monsieur de la Garenne » est emprisonné pour avoir tué un homme qui comptait manger deux lapins chassés sur ses terres ; il est gracié le jour même. Jean Basset, vigneron, est quant à lui expédié aux galères pour avoir blessé un sanglier qui ravageait son champ.

Les remises participent au même principe seigneurial du droit de chasse. Elles attisent la haine des agriculteurs qui doivent supporter les déprédations du gibier sans pouvoir le chasser. Dans son « Cours complet d'agriculture », ouvrage encyclopédique le plus important de l'Époque moderne sur l'agriculture, l'abbé Rozier prône la destruction pure et simple de toutes les remises dans les vingt quatre heures. Il évoque par la même les principaux griefs faits par les agriculteurs aux remises. L'exemple francilien cité rappelle la situation extrêmement tendue sur ce sujet en Île-de-France ; à la fin de l'Ancien Régime, la capitainerie royale est surchargée de procès (CAZENAVE DE LA ROCHE 1926, p. 306 et suivantes). Les plaines de Roissy étaient logiquement dans la même situation.

« *Je donnerais au contraire des règles sûres pour que toutes les remises soient détruites dans les vingt-quatre heures. Eh quoi ! parce qu'il a plu à un grand seigneur de venir pour ces menus plaisirs attaquer ma propriété, prendre une partie de mon champ sans la payer, planter un bois sans mon agrément, n'est-ce pas le signe de l'esclavage le plus honteux pour le propriétaire, & du despotisme le plus outré de la part d'un grand seigneur ? Quand même, à prix d'argent, il me forceroit à lui céder cette partie de mon héritage, la tyrannie n'en seroit pas moins évidente & odieuse : la modique valeur qu'il me cédera en échange de mon patrimoine, me dédommagera t'elle du tort continuel que les lièvres & le gibier feront à mes récoltes ? Equivaudra-t-elle aux funestes effets des gelées blanches que cet amas d'arbres appelle sur mon champ ? Enfin, a-t-il plus de droits sur la vie du gibier qui se trouve dans mon patrimoine, que moi aux dépens duquel il vit ? La loi du plus fort a établi, mais non pas consacré ce droit odieux…*

Je pourrois citer un exemple bien frappant du tort affreux que le gibier fait au malheureux cultivateur : une pièce de terre est affermée six livres chez un seigneur de ma connaissance & près de Paris, tandis que la même estendue n'est affermée que quatre livres dans la terre située à sa droite, & quarante sous dans celle du seigneur à sa gauche ; le premier laisse détruire autant le gibier qu'il s'en trouve ; le second permet des battues autant qu'on en demande ; & le troisième ne voit que le gibier, & ne pense qu'à sa conservation. Cette différence dans le prix des terres est une preuve sans réplique de la nécessité de supprimer les remises & de détruire le gibier… » (ROZIER 1789, tome VIII, « article remise »).

La loi du 30 avril 1790, qui abolit le droit exclusif de la chasse, met fin au régime des capitaineries, préserve le droit de chasse de chaque propriétaire et n'élimine finalement en rien parcs à gibier ou remises.

CONCLUSION

Si la remise est figurée sur les plans du XVIIIe s., les tessons les plus nombreux (probants ?) tendent à dater du XVIe s. la plantation de cette remise. Ces tessons ont toutefois pu être apportés avec la fumure des plantations, comme c'est le cas des tessons médiévaux. Nous avons donc le choix entre une datation de prudence (l'Époque moderne) et une datation plus « optimiste », le XVIe s.

La famille De Mesmes est seigneur de Roissy de 1538 à 1709. Sous l'action de ce lignage, le domaine seigneurial est lentement agrandi, le château deux fois transformé et le moulin à vent construit quelques centaines de mètres au nord de la remise. Une étude archivistique du terroir en cours permettra peut être de cerner la mise en place des remises seigneuriales et les conflits qu'elles ont générés avec les laboureurs.

Les 200 faits observés participent donc à une petite remise, composée d'un taillis, d'une prairie pleine de terriers, d'un point d'eau et d'une vigne sauvage. Cette dernière est à l'origine du nom de lieu-dit La Vignolle. Le fort découpage de l'espace au sein de la remise montre un réel ordonnancement, sans doute masqué aux villageois de l'époque, par l'aspect buissonneux du tout.

L'entretien de la remise implique des travaux de plantation en plusieurs phases, ce dont rend partiellement compte le plan des vestiges observés au sol. Les gardes-chasses surveillaient et entretenaient ces remises.

Les remises seigneuriales parsèment les plaines d'Île-de-France et ont essaimé de très nombreux lieux-dits du type « La remise à Jorelle »,… Le territoire de Roissy-en-France ne compte pas moins de 4 petits bois et 22 remises. La chasse avait donc une réelle influence sur le paysage du Pays de France. Dans le périmètre des capitaineries, la chasse pesait lourdement sur les conditions de vie de la paysannerie locale.

On pratique autour des remises la petite chasse, au lièvre, lapin de garenne, aux perdrix et divers oiseaux. Les princes de sang tirent plusieurs centaines de têtes par jour dans la plaine de Saint-Denis (LOMBARD-JOURDAN 1994, p. 30). On peut aisément imaginer les dégâts faits aux cultures et le mécontentement des cultivateurs, d'autant que plusieurs remises rapprochées favorisent toutefois le passage occasionnel de gros gibier.

Les remises s'insèrent dans un véritable réseau (fig. 12) et des boisements proches entre eux facilitent les flux d'espèces végétales (LINGLART, BLANDIN 2006), et par conséquent la biodiversité animale. Ce réseau détermine également le parcours des chasseurs. Particulièrement nombreuses dans le paysage francilien, et témoins paysagers de l'importance de la chasse dans la société traditionnelle, les remises justifient une étude globale qui reste à faire, tant sur leur origine (médiévale ? avec un fort développement à l'Époque moderne), que sur leur diversité biogéographique, organisationnelle (fig. 13) et leur gestion. Une meilleure connaissance de ces bosquets pourrait amener les communautés rurales actuelles à les revaloriser, pour favoriser un redéploiement de certaines espèces de la faune et de la flore, appauvries par la grande culture.

La fouille permet de mieux comprendre l'habitat du petit gibier sédentaire des plaines céréalières, gibier en forte régression en France, particulièrement pour les perdrix et les lapins, depuis l'après-guerre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLETZ P. A. (1760) – *L'agronome*, Paris, 2 vol.

(1823) – *Art de multiplier le gibier et de détruire les animaux nuisibles*, Paris, Audot, 254 p.

BASTIEN J.-F. (1811) – *Calendrier du cultivateur*, Paris, 407 p.

De BAUDRILLART M., QUINGERY M. (1834) – *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches. 3e partie – Dictionnaire des chasses*, Paris, Arthus Bertrand, 677 p.

BERTRAND L. (1846) – *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 424 p.

CHAILLAND (1769) – *Dictionnaire raisonné des eaux et forêts*, Paris, 2 tomes.

(1789) – *Conversation entre deux prisonniers de la conciergerie*, L'éditeur des folies de mon neveu, 16 p.

DEZALLIER D'ARGENVILLE (1748) – *La théorie et le pratique du jardinage*, 4e édition, Paris, 482 p.

DU BREUIL M. A. (1857) – *Cours élémentaire théorique et pratique d'arboriculture*, Paris, 1031 p.

DE FRÉMINVILLE E. DE LA POIX (1758) – *Dictionnaire ou traité de la police générale des villes, bourgs et paroisses*, Paris.

GORGOLE de CORNE, DANY F., DU MESNIL N. (1560) - *Quatre traictez utiles et delectables de l'agriculture*, Paris, 1560, 127 p.

LE BRETON F. (1785) – *Mémoire sur les moyens de perfectionner les remises propres à la conservation du gibier, & obvier en partie aux dégâts qu'il cause dans les campagnes [...],* Paris, L. F. Prault, 40 p.

MERCIER L. S. (1782) – *Tableau de Paris*, I-IV, Édition d'Amsterdam.

(1676) – *Recueil des titres du baillage et capitainerie des chasses de la Varenne et chasteau du Louvre, parc & bois de Boulogne ; & des six lieues à la ronde de son étendue és environs de Paris*, Paris.

ROZIER ABBÉ F. (1789) – *Cours complet d'agriculture Théorique, Pratique et Economique et de Médecine Rurale et Vétérinaire ; Suivi d'une Méthode pour étudier l'Agriculture par Principes, ou Dictionnaire Universel d'Agriculture*, tome VIII, Paris, Cuchet et Dugour.

DE SERRES O. (1600) – *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, réimpression de l'édition de 1605, Genève, Éditions Slatkine, 1991, 997 p., tables et glossaire.

SOULANGE-BODIN (1834) – Plantation des forêts. Dans : BAILLY, BIXIO, MALPEYRE (dir.), *Maison rustique du XIXe siècle*, tome 4, p. 67-78.

THOUIN A. (1805) – *Cours complet d'agriculture Théorique,*

Pratique et Economique et de Médecine Rurale et Vétérinaire, *ou Dictionnaire Universel d'Agriculture,* tome XI, Paris, chez Marchant, Drevet, Crapart, Caille et Ravier.

TREMOLIÈRES DE SAINT SATURNIN A. (1996) – *Art de la chasse, pour le divertissement de la noblesse, & de tous ceux qui aiment cet exercice*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 174 p. [réédition de 1724].

(1789) – *Vœux et demandes des bons citoyens pour la suppression des capitaineries*, par M. P.***, [S.1.], 20 p.

Jean-Yves DUFOUR
INRAP, UMR 7041, équipe environnementale
jean-yves.dufour@inrap.fr

Revue archéologique d'Île-de-France, numéro 2 – 2009

Table des matières

P. BRUNET, J.-G. PARIAT, R. COTTIAUX avec la collaboration de M.-F. ANDRÉ, Sépultures et céramiques du Bronze ancien à Meaux « Route de Varreddes/Chemin de Flandre » (Seine-et-Marne) ..... p. 3

G. DURBET, R. NALLIER, Le tumulus d'Alfort à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) : un monument funéraire remarquable du Bronze ancien à la confluence de la Seine et de la Marne ? ..... p. 23

R. NALLIER, P. HUARD, D. HADJOUIS, Une fosse polylobée du Bronze final IIb-IIIa à Villejuif, « Les Hautes Bruyères » (Val-de-Marne) ..... p. 33

B. BOUET-LANGLOIS, Nouveaux dépôts de haches à talon en Île-de-France. Observations macroscopiques, techniques et typologiques ..... p. 65

J.-M. SÉGUIER, Un ensemble de céramique domestique du IVe s. av. J.-C. à Compans, « Le Poteau du Mesnil » (Seine-et-Marne) ..... p. 89

Y. LE BÉCHENNEC, « Une lance sonore » dans la nécropole gauloise de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ..... p. 101

E. du BOUËTIEZ, H. ERISTOV, Peintures murales gallo-romaines à Vanves (Hauts-de-Seine) ..... p. 107

J.-M. SÉGUIER, G. AUXIETTE, P. BERTIN, F. PILON, La ferme et les stèles gallo-romaines du « Port aux Pierres » à Saint-Sauveur-lès-Bray (Seine-et-Marne) ..... p. 147

R. LABARRE, L'aqueduc de Lutèce : une nouvelle approche ..... p. 171

S. ARDOUIN avec la collaboration de B. DELOUMEAUX, Les bassins et ouvrages d'art de l'aqueduc antique de Lutèce ..... p. 181

F. MORET-AUGER, Un denier inédit ou hybride de l'empereur Hadrien pour Antonin le Pieux César (Souzy-la-Briche – Essonne) ..... p. 193

A. BOURROUILH, Habitat et système agraire au premier Moyen Âge. Vers une modélisation dynamique des interactions société / milieu à partir de sites de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) ..... p. 195

C. BUQUET-MARCON, Architecture de tombes du haut Moyen Âge, des contenants en question à Saint-Pierre-du-Perray (Essonne) ..... p. 211

A. LEFÈVRE, La céramique du début du Moyen Âge (XIe- XIIe s.) du sud des Yvelines : les sites de Bullion (rue de Noncienne) et Sonchamp (déviation de la route nationale 10) ..... p. 221

C. CLAUDE, Panorama des productions céramiques médiévales en pâte rouge de Dourdan (Essonne) ..... p. 235

D. CHAOUI-DERIEUX, J.-F. GORET, L'exploitation artisanale des côtes de grands herbivores à travers les plaques ornementales des coffrets et les peignes en Île-de-France (IXe-XIIIe s.) ..... p. 253

D. LAVALL, C. PIOZZOLI, Les vestiges de la porte de Rosny de Mantes-la-Jolie (Yvelines) : lecture comparée des vestiges souterrains et du « Chouquet », livre de comptes des fortifications durant « l'occupation anglaise » ..... p. 273

P. BROUTIN avec la collaboration de M. BELARBI et M. HOUDAYER, « De grès ou de force », les carrières de grès sur le plateau de Sénart ..... p. 291

J.-Y. DUFOUR, Une remise pour la chasse au lieu-dit « La Vignolle » à Roissy-en-France (Val-d'Oise) ..... p. 305

Mémoires de diplômes universitaires soutenus en 2007/2008 portant sur l'Île-de-France ..... p. 327

Prix : 18 €